



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2023

Convoqué le 02 juin 2023, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 09 juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, MONGEVILLE Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, BANCEL Jean-Paul, GUERIN Nathalie

Excusés : ROMEAS Frédéric, TERRIER Blandine, MONTERYMARD-GRAS Florence

Pouvoir : PICHON Christophe à RANCON Raphaël

SECRETARE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mme GUERIN Nathalie comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 31 mars 2023 (décision unanime)

ELECTIONS DES DELEGUES SENATORIAUX

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Monsieur le maire expose les règles pour être élus.

Après vérification du Quorum (11 conseillers présents + 1 pouvoir, la majorité absolue des membres est donc de 7), il est procédé à la composition du bureau :

- Membres du bureau : FAYARD Jean-François, CROUZET Marc, RANCON Raphaël et MONGEVILLE Christophe
- Secrétaire : GUERIN Nathalie

1- Election des titulaires

Monsieur le Maire présente la liste de candidatures :

- JURY Gilles
- ROMEAS Frédéric
- MOULIN Martine

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu (par ordre décroissant) :

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
MOULIN Martine	12
ROMEAS Frédéric	12
JURY Gilles	11

Les 3 candidats ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires

2- Election des suppléants

Monsieur le Maire présente la liste de candidatures :

- MOULIN Emmanuel
- RANCON Raphaël
- MENIS Alexandre

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu (par ordre décroissant) :

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
MOULIN Emmanuel	12
RANCON Raphaël	12
MENIS Alexandre	11

Les 3 candidats ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants

PROGRAMME VOIRIE 2023

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée en avril 2023, la remise de plis fixée au 17 mai 2023 à 12 heures et la réunion de la commission d'Appel d'Offres du 25 mai 2023 à 18h30.

Au vu de l'analyse des offres, du rapport de vérification et après calcul des résultats de pondération établis par le Cabinet Fbi-ie, la commission propose de retenir l'entreprise EUROVIA DALA de CUSSAC SUR LOIRE pour un montant de 47 945.82 € HT soit 57 534.98 € TTC.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

TRAVAUX RESEAUX EAUX

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser une sécurisation des captages du Syndicat des Eaux de Montregard.

Sur le secteur de la Collange : mise en place d'un surpresseur à la station de traitement, retrait du stabilisateur des sources de la Croix de Novie et pose d'une conduite d'alimentation des écarts.

Sur le secteur du Petit Basset : retrait du stabilisateur des sources des Chomets et pose d'une conduite d'alimentation des écarts.

Afin d'optimiser les dépenses et raccorder les écarts au réseau d'eau public, la commune souhaite réaliser des travaux pour alimenter des maisons aux lieux-dits La Collange, Moulin Boyer et le Petit Basset.

Il est proposé que la commune soit Maître d'Ouvrage et qu'une convention soit conclue avec le Syndicat des Eaux de Montregard afin de déterminer les modalités techniques, administratives et financières.

L'estimation des travaux est répartie comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANTS ESTIMES DES TRAVAUX HT	PART SYNDICAT DES EAUX DE MONTREGARD	PART COMMUNE
Installation d'un surpresseur à la Collange	25 835,00	25 835,00	0,00
Reprise des branchements existants	77 129,46	38 564,73	38 564,73
Branchements neufs	102 511,52		102 511,52
Distribution du hameau du Petit Basset	58 944,40	29 472,20	29 472,20
SOUS-TOTAL DES TRAVAUX	264 420,38	93 871,93	170 548,45
Maîtrise d'œuvre estimée HT	14 995,00	5 323,38	9 671,62
TOTAL HT DES DEPENSES ENGAGEES	279 415,38	99 195,31	180 220,07

La commune de Montregard sollicitera les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Haute-Loire.

Béatrice SAMUEL demande si les habitations de Monsieur PICHON père et fils ainsi que la ferme seront desservies. Il est indiqué que le futur réseau passera devant ces maisons.

Jean-Paul BANCEL demande à revoir la convention. Celle-ci est projetée sur l'écran.

Béatrice SAMUEL demande si des habitants ont demandé le branchement. Il est répondu qu'au moins un habitant a manqué d'eau l'été dernier et qu'il souhaitait être raccordé à ce nouveau réseau.

Emmanuel MOULIN demande si le tracé passera en accotement ou sur le chemin rural longeant la voirie entre la ferme Pichon et la Fayolle. Le réseau sera positionné en accotement de la route départementale.

Béatrice SAMUEL demande s'il y aura des aides financières. Il est précisé qu'il est plus avantageux que la commune soit désignée maître d'ouvrage pour optimiser les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département.

Marc CROUZET demande si les canalisations du Petit Basset sont conservées. Il est indiqué qu'il s'agit de la création d'un nouveau réseau. Jean Paul BANCEL donne quelques informations complémentaires dont la perte journalière d'eau brute importante sur le captage du Petit Basset.

Raphaël RANCON demande pourquoi l'on ne raccorde pas le Petit Basset via Rochedix au lieu des Maisonnettes. Il est précisé que la distance est égale mais que les voiries entre Rochedix et le Petit Basset sont enrobées contrairement au chemin rural des Maisonnettes et qu'il faudrait de plus traverser la route départementale.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au niveau des Maisonnettes une partie du chemin rural est en privatif et qu'il conviendra de faire une régularisation foncière, les 2 habitants de ce hameau étant favorables.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle la demande des époux EPARVIER de Coursoux pour l'acquisition d'une partie du chemin rural ainsi qu'une partie de la parcelle H 267. Après bornage des limites par un géomètre expert et après la validation de l'enquête publique, il est proposé de céder 2 parcelles :

- H 1037 pour 227 m²)
- H 1090 pour 385 m²) soit un total de 612 m² au tarif de 14.55 € = 8 904.60 €

L'acte de vente sera signé en l'Etude de Maitres ROCHER – BARBIER, notaires à TENCE.

Marc CROUZET demande à qui appartient le mur en pierres déplacé. IL est indiqué qu'il appartiendra à Mr et Mme EPARVIER.

Jean-Paul BANCEL demande de bien noter le passage des canalisations d'eau potable en partie privative lorsqu'il y a des ventes.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la collectivité de se doter d'un règlement commun s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Ce projet a été soumis au Comité Social Territorial qui a donné un avis favorable.

Marc CROUZET demande des précisions sur l'interdiction de fumer. Il est répondu qu'il s'agit d'une interdiction dans les locaux et les véhicules uniquement.

Marc CROUZET demande s'il existe des fiches de poste pour chaque agent. Il est répondu que oui.

Monsieur le Maire précise l'interdiction de boire de l'alcool durant son temps de travail.

Le Conseil Municipal valide ce règlement : unanimité

BIENS DE SECTION

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de couper des arbres sur les biens de section de Mounet et des Pinatelles – parcelles E 102, E 104 et E 465 – afin de les sécuriser. Ces bois seront exploités par une entreprise professionnelle et répartis en plusieurs lots équivalents pour être partagés entre les ayants-droits intéressés via un tirage au sort. La liste des ayants-droits est la suivante :

Mr & Mme Jean FAUVET	160 Chemin de Mounet
Mr Gilbert ROCHEDY	180 Chemin de Mounet
Mme Emmanuelle RIOCREUX	165 Chemin de Mounet
Mr Robert PICHON	215 Chemin de Mounet
Mr & Mme Jean-Christian CORDAT	285 Chemin de Mounet
Mr & Mme Christian PICHON	210 Chemin des Pinatelles
Mme Véronique VINCENT	255 Chemin des Pinatelles
Mr David SOUVIGNET & Mme Céline FAUVET	120 Chemin des Pinatelles

Marc CROUZET demande à qui appartiennent ces bois. Il s'agit de biens de section gérés par la commune.

Marc CROUZET demande qui paye le débardage. Tous les frais sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

I. Choix du logo et de la signature de la Communauté de Communes :

Il est procédé à un tour de table pour connaître le choix de chaque conseiller. Le logo retenu est le n° 2 et la signature le B.

II. Monsieur le Maire expose la proposition de Mme Brigitte CHAZALET concernant sa parcelle G 1106 située à Birol. Soit Mme CHAZALET le lotit mais le découpage proposé n'apparaît pas réaliste pour un éventuel déneigement, soit elle le cède à la commune pour la création d'un lotissement communal. Après échange avec le Conseil, il est proposé de faire une étude de faisabilité pour connaître la pertinence de cette proposition.

III. Monsieur le Maire demande au Conseil de noter la date du jeudi 29 juin pour une réunion de travail concernant les dossiers « garage communal » et « centre bourg ».

Le Maire,
Gilles JURY



La Secrétaire de Séance,

Nathalie GUERIN

